



Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action au CDEN du 22 juin 2023



Mesdames et Messieurs,

En cette fin d'année scolaire, l'actualité est tellement intense qu'il sera difficile d'en faire un tour complet sans monopoliser la parole pendant des heures. C'est l'avantage de gouverner par effet d'annonces, ces dernières peuvent s'enchaîner à un rythme infernal. Pour l'écriture des décrets, circulaires et autres textes réglementaires indispensables à notre fonctionnement, on verra dans un deuxième temps. Que les personnels sur le terrain patagent dans le flou en tentant de préparer la rentrée prochaine en se basant sur des foires aux questions, diaporamas ou en essayant de deviner « l'esprit » de la réforme ne semble émouvoir ni notre ministère, ni le gouvernement.

- Le PACTE dont l'ambition serait de rattraper 20 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 en y consacrant 3 % du budget ... en envoyant au passage aux enseignant·es français·es, parmi les moins bien payé·es de l'UE pour un temps de travail plus long devant des classes plus chargées, le message que pour augmenter leur rémunération, il faudra tout de même qu'ils se mettent un peu au travail. Que dire du mépris affiché par cette conception du remplacement qui s'apparente d'avantage à de la garderie faites pour rassurer les parents qu'à une exigence éducative ? Un cours ça se prépare, on n'enseigne pas des disciplines au pied levé à des classes que l'on ne connaît pas, à des niveaux que l'on a pas forcément. Pour préparer des cours il faut du temps, hors du temps nous n'en disposons plus. Précisons en plus que, contrairement aux annonces du président, le PACTE ne fera pas diminuer, ou alors à la marge, le nombre de cours manqués par les élèves pour absences de profs. En effet, le remplacement de courte durée est un dispositif qui existe déjà, moins bien payé mais plus souple que celui qui est proposé par le PACTE. De plus, en LGT par exemple, environ 75 % des absences sont dues à l'organisation des épreuves de spécialités pour le bac en mars. Que ce soit dans le premier degré ou dans le second degré, le PACTE ne règlera ni l'insuffisance de la rémunération des personnels, ni les dysfonctionnements de l'École !

- La contre-réforme des lycées professionnels : Alors qu'aucun bilan n'a été fait des précédentes réformes, qui se résument à une diminution d'une année de formation et à une division par deux des enseignements généraux, ce projet vise à pousser encore un peu plus les lycéen·es hors de l'école. Rappelons que le lycée professionnel est né en 1985 de la volonté d'extraire les enfants de l'entreprise, en leur proposant une formation complète. Il est bien loin le temps où le droit du travail était enseigné en LP.

On pourrait aussi revenir sur la suppression de la technologie en sixième, l'ajout de l'heure et demi de mathématiques en première, les épreuves de spécialité en juin, l'épreuve tant critiquable du « grand oral », la contre-réforme des retraites, la situation 100 % précaire des AESH pourtant 100 % nécessaires, le trop fréquent oubli des discrets et pourtant indispensables personnels administratifs et bien d'autres thème encore.

Nous ne passons pas à autre chose, tous ces sujets restent d'actualité et nous reviendrons dessus régulièrement, mais pour finir notre déclaration liminaire, nous souhaitons revenir sur le battage médiatique, orchestré par le maire de Nice, relayé par notre ministre, qui a eu lieu autour des affaires récentes d'atteintes à la laïcité dans des établissements scolaires du département. Nous condamnons tout acte de prosélytisme à l'école, et ce quelle que soit la religion concernée. Nous sommes toutefois scandalisé·es par l'instrumentalisation de faits montés en épingle, qui concernent moins d'une quinzaine d'élèves de 3 écoles de Nice sur les 1317 établissements publics que compte l'académie. Nous sommes profondément choqué·es par la projection sur la scène médiatique d'enfants, de familles et d'écoles qui n'avaient nullement l'impression de traverser une crise quelconque. Ces affaires avaient été traitées comme il se doit et sans en faire étalage par des

personnels toujours attentifs à ce qui se passe au sein des écoles et qui prennent l'ensemble des signes qu'ils observent au sérieux. En aucun cas, la laïcité ne doit être instrumentalisée comme une arme de stigmatisation. Elle doit rester conforme à la loi de 1905 : une loi assurant la liberté de conscience et garantissant le droit de croire comme de ne pas croire.

Je vous remercie de votre écoute.